



## Cahier des charges

# PRODUITS TRANSFORMÉS



-> **Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie**

**Produits concernés :** Uniquement les produits agricoles bruts, les produits de la pêche et les produits aquacoles qui sont transformés en exploitation ou en entreprise agro-alimentaire.

- Le "produit fini" issu de cette transformation contient un ingrédient agricole « brut » majoritaire à plus de 80 % du produit fini en poids sec (hors eau)
- Le produit agricole brut fondant la dénomination commerciale du produit fini doit être produit intégralement en région Occitanie.

Sont considérés comme des **produits transformés** :

- Produit à base de céréales : farine, pâtes, pain, semoule
- Produits protéagineux & oléagineux : huile de tournesol, de colza, ...
- Produits à base de fruits et légumes : jus de fruits, nectars, sirops de fruit, compotes, confitures, gelée, pâte de fruits, crème de marron, purée de fruits, fruits au sirop, F&L confits, soupes, veloutés, coulis de tomate, ...
- Produits à base de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) : sirops, confitures, gelées et marmelades, condiment
- Produits à base d'olive : huiles d'olive parfumées et ou aromatisées, tapenades, pâtes d'olive, purées d'olive, olives confiturées, confits d'olive
- Produits de la mer : poissons fumés, coquillages cuits (ex : moules marinières et autres recettes) poissons préparés et conditionnés, ...
- Produits laitiers : yaourt, beurre, fromage, ...
- Produits apicoles : pain d'épices, bonbons, gelée royale, nougats, pâte à tartiner à base de miel, vinaigre de miel, ...

**Sont exclus :**

- Les produits transformés à base de palmipèdes gras qui ne sont pas issus de SIQO (voir annexe 1 : SIQO)
- Les produits dont la dénomination comporte une référence hors Occitanie ou un ingrédient qui évoque un autre territoire.  
Ex : « de Provence », chorizo, paella ...

**Cas particuliers :** Les produits d'origine agricole, halieutique ou aquacoles pas ou insuffisamment produits en Occitanie mais nécessaires toute fois à l'élaboration d'un produit fini reconnu en région seront réorientés vers le cahier des charges "Produit élaboré".

**Fonctionnement général et lecture du cahier des charges**

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges du produit majoritaire ainsi que les critères du présent cahier des charges.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Le site de transformation est-il en Occitanie ?	<b>Oui</b> / Non
Le site d'emballage/conditionnement est-il en Occitanie ?	<b>Oui</b> / Non

**Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)**  
**Produits transformés**

**AB (Occitanie)**

**AOP/AOC**

AOC Pélardon  
AOC Bleu des Causses  
AOC Bleu d'Auvergne  
AOC Noir de Bigorre  
AOC Roquefort  
AOC Rocamadour  
AOC Laguiole  
AOC Cantal ou Fourme de Cantal  
AOC Ossau-Iraty  
AOC Picodon  
AOC Salers  
AOC Jambon Noir de Bigorre

**IGP**

IGP Saucisson sec d'Auvergne  
IGP Saucisse sèche d'Auvergne  
IGP Anchois de Collioure  
IGP Jambon de Bayonne  
IGP Jambon de Lacaune  
IGP Saucisse et saucisson de Lacaune  
IGP Tomme fraîche d'Aubrac

**LABEL ROUGE**

Coppa LA/08/09  
Jambon sec supérieur de Porc fermier LA/46/88  
Jambon sec supérieur LA/03/73  
Jambon sec supérieur LA/07/08  
Pancetta LA/09/09  
Pâté de Porc fermier LA/02/13  
Pâté supérieur LA/19/05  
Produits de saucisserie à l'ancienne LA/17/05  
Produits transformés de canard mulard gavés LA/19/02  
Salaisons sèches à base de viande de coche LA/01/13  
Salaisons sèches à base de viande de coche LA/06/08  
Salaisons sèches viande de porc LA/05/08  
Salaisons sèches viande de porc LA/07/91  
Saucisse fraîche de porc fermier LA/47/88  
Canard mulard gavé entier, foie gras cru et produits de découpes crus frais et magrets surgelés LA/12/89